



REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTOS

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2026

« Patrimoine de la photographie »

Objet :

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la commission culture de Grenade-sur-l'Adour, organise un concours photos totalement gratuit. Le but est de faire la promotion de notre patrimoine architectural et de notre bastide dans son ensemble sous différents angles.

Principe du concours :

Le principe est simple, réaliser les meilleures photos possibles sur les thèmes suivants :

- Les bâtiments classés ou anciens,
- Les ruelles de notre bastide,
- Les espaces de vie,
- Les enfants dans la bastide.

Deux photos maximum par thème devront être sélectionnées et envoyées avant le **15 SEPTEMBRE 2026** à l'adresse postale suivante : **Médiathèque de Grenade-sur-l'Adour - 32 rue des Capucins - 40270 Grenade-sur-l'Adour**. Vos photos devront être accompagnées :

- Nom et prénom du participant
- Adresse
- Téléphone

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en écrivant à la Médiathèque de Grenade-sur-l'Adour.

Un coupon de participation au concours est présent en bas de ce présent règlement.

Règlement du concours :

- La participation est ouverte aux jeunes, aux étudiants, aux amateurs ou aux photographes non professionnels. Les mineurs devront être inscrits par l'intermédiaire d'un responsable légal ou disposer d'une autorisation parentale.

Catégorie jeune : de 10 à 18 ans.

Catégorie adulte : + de 18 ans.

- Les œuvres peuvent être individuelles ou collectives, mais tous les auteurs doivent être identifiés et éligibles.
- Le format photo devra respecter les dimensions suivantes : 20 cm x 25 cm ou 30 cm x 40 cm en couleur ou monochrome.
- Chaque participant devra proposer, pour chaque photographie soumise, un titre ou une phrase d'accompagnement permettant d'éclairer le regard du jury sur son œuvre.

Le concours se déroule du **15 août au 15 septembre 2026** et le nom des gagnants sera révélé le **dimanche 20 septembre 2026 à 18h30**, à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Grenade-sur-l'Adour.

Droits :

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photographies soumises à ce concours et s'engagent à céder gracieusement à la mairie de Grenade-sur-l'Adour, les droits d'exploitation et de reproduction de ces photographies, intégralement ou par extraits.

Les photomontages ne sont pas autorisés dans le cadre de ce concours.

Les photographies pourront être exploitées dans le cadre de la promotion, de la communication et de la valorisation de notre bastide.

Le participant garantit que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et du droit à l'image des personnes, animaux ou lieux photographiés.

Jury du concours :

Le jury sera composé de M. le maire, de deux membres de la commission culture et de deux enfants du Conseil Municipal des Enfants. Deux prix seront remis, l'un pour les adultes et l'autre pour les jeunes.

Il sélectionnera les photographies selon leur qualité esthétique, le respect du thème et la mise en valeur de notre ville. Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un prix qui récompensera sa créativité.

Les photos gagnantes de chaque catégorie seront exposées à la médiathèque de Grenade-sur-l'Adour. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

COUPON D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2026

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e), né(e) le à,

Demeurant à, autorise mon enfant,

né(e) le à, à participer au concours photo organisé à

l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2026.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention écrite « lu et approuvé » :